



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 30 janvier 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 30 janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Martin Pauline, Maire.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, Mme Puissesseau-Pinon, M. Le Gallo, Mme Perol, M. Rabier, M. Simonnet, M. Despérelle, M. Langer, M. Guinard, Melle Caro, M. Vivet, M. Wieckowicz, Mme Roche, Mme Vair-Piova, Mme Mauclerc, Mme Menager, Mme Delarue, Mme Beaupuis, Mme Le Berre, M. Zapf-Lacroix, Mme Médard, M. Boutaud, M. Luche, M. Viallon.

Secrétaire de séance : Melle Caro

Absents excusés représentés :

Mme Roussel avait donné pouvoir à Mme Martin
M. Le Gouellec avait donné pouvoir à M. Vivet
M. Pichon avait donné pouvoir à M. Migeon
M. Barbotin avait donné pouvoir à M. Viallon

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions qui ont eu lieu :

Le 19 décembre 2016 : Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur une décision modificative n°1, une demande d'aide sociale légale, une révision de la participation à la classe de découverte de l'école élémentaire des Potières ;

Le 4 janvier 2017 : 1^{er} Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire portant sur l'installation du Conseil Communautaire, l'élection du Président, la fixation du nombre de Vice-Présidents, l'élection des Vice-Présidents, la charte de l' élu local, la délégation d'attributions au Président, l'autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;

Le 9 janvier 2017 : Commission Electorale portant sur la révision 2017-2018 des listes électorales ;

Le 10 janvier 2017 : Vœux du et au personnel communal ;

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 494

Télécopie :
(0) 238 447 687

E-mail :
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com

Le 11 janvier 2017 : 2^{ème} Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire portant notamment sur la création des commissions thématiques, les désignations diverses, la fixation des indemnités de fonctions des élus, l'autorisation de signature de la convention cadre de Contrat de Ruralité, la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, l'adhésion à divers organismes, la constitution de la commission d'appel d'offres, la composition des diverses commissions, l'adhésion au GIP Récia, la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor Public ;

Le 16 janvier 2017 : Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la subvention 2017 de la Banque Alimentaire du Loiret, des demandes d'aides sociales légales et financières, une participation à la classe de découverte des Potières ;

Le 18 janvier 2017 : Conférence sur la prévention de la radicalisation ;

Le 21 janvier 2017 : Fête de la Saint-Vincent organisée par le Comité de Quartier de la Nivelles ;

Le 23 janvier 2017 : Commission des Finances pour préparer le Conseil Municipal du 30 janvier 2017 ;

Le 26 janvier 2017 : Inspection annuelle de la Communauté de Brigade de gendarmerie de Meung-sur-Loire/Cléry-Saint-André ;

Le 27 janvier 2017 : Vœux à la population ;

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

Débat d'Orientations Budgétaires 2017.

Conformément à la réglementation, un débat sur les principales orientations budgétaires a lieu au sein de l'assemblée municipale. Ce débat s'inscrit dans le contexte macro-économique et prend en considération la situation financière des collectivités locales.

Il est rappelé que si la croissance économique semble amorcer un retour, elle demeure encore trop faible et fragile. En matière de soutien à l'économie, les collectivités locales jouent un rôle très significatif qu'il est important de rappeler.

Assurer un service public de qualité, soutenir l'activité économique, renforcer l'attractivité du territoire, sont autant de missions qui doivent se conjuguer avec un contexte budgétaire tendu. Face à l'accentuation de la baisse des concours financiers de l'Etat, les collectivités locales ont toutefois cherché à maîtriser leurs dépenses plutôt qu'à recourir au levier fiscal. De nouvelles contraintes de gestion risquent de peser de manière accrue en 2017.

Ainsi, la baisse de la D.G.F., impactée notamment par la contribution au redressement des finances publiques va se poursuivre, sachant que la réforme de la dotation globale de fonctionnement a été repoussée à 2018.

La dotation de solidarité rurale devrait être légèrement réactualisée, dans des proportions analogues à la tendance enregistrée entre 2015 et 2016.

L'enveloppe du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est maintenue et stabilisée au niveau de 1 milliard d'euros au niveau national.

Globalement, l'impact de ces évolutions s'élève à une perte de 630 910 €.

En matière d'intercommunalité, le projet de loi de finances prévoit un assouplissement dans les modalités de détermination des attributions de compensation, ainsi que des dispositions en ce qui concerne les attributions de compensation en section d'investissement. Certaines mises à disposition de personnel se poursuivront notamment au niveau technique et du SPANC.

Du côté des charges financières et de la dette, les opérations menées en lien avec l'Etablissement Public Foncier du Loiret vont trouver leur aboutissement en 2017, de même que l'emprunt en Franc Suisse qui arrivera à échéance. La commune s'est considérablement désendettée.

Cette situation a permis en fin d'année d'envisager le recours à l'emprunt pour le financement sur 2017-2018, de trois opérations d'investissement d'ampleur : la rénovation de la piscine de plein air, l'opération de requalification du quartier des Potières, et la rénovation générale de l'éclairage public au titre du budget principal.

Au cours de l'année 2016, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre pour contrecarrer la tendance évolutive des dépenses de gestion par rapport à celle des recettes. Ces mesures seront poursuivies au cours de l'année 2017.

Les charges à caractère général et les principales dépenses de gestion courante ont été analysées domaine par domaine afin de les limiter, les charges de personnel ont été maîtrisées. Sur les trois dernières années, les charges à caractère général ont sensiblement diminué. Une gestion stricte de la masse salariale sera poursuivie tout en prenant en compte notamment des modifications de la réglementation en la matière, un relèvement des cotisations d'assurances, la revalorisation de la valeur du point, et l'adhésion au CNAS.

Du côté des subventions de fonctionnement, les efforts demandés à chacun des bénéficiaires, ont permis de ne pas dépasser l'enveloppe attribuée l'année précédente, des fluctuations ayant eu lieu en 2015, suite à des décalages dans certains versements.

D'une manière globale, la recherche de pistes d'optimisation dans le fonctionnement notamment par le biais de la mutualisation des moyens en lien avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sera favorisée.

Du côté de la fiscalité, il est prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. La création du nouvel ensemble intercommunal va en outre, impliquer la mise en place d'une taxe additionnelle à la taxe d'habitation et à la taxe foncière avec application de modalités de lissage prévues par la loi de finances, le principe général restant la neutralité budgétaire pour tous.

Une politique raisonnée d'investissement, avec des projets structurants sera engagée : rénovation des installations techniques de la piscine découverte, des bassins et des plages, modifications de l'éclairage public sur l'ensemble de la ville, opérations de réaménagement du quartier des Potières, poursuite du programme de l'Ad'Ap, diverses interventions sur voiries et sur bâtiments, maintien d'une enveloppe pour les besoins de fonctionnement des services municipaux, reconduction des crédits scolaires...

Parallèlement, en matière de subvention d'équipement, les différentes administrations susceptibles d'apporter un soutien aux différents projets lancés et à venir seront sollicitées au regard des dispositifs dans lesquels la commune de Meung-sur-Loire est éligible.

En ce qui concerne le service de l'Eau et le service de l'Assainissement, les actions des deux régies se poursuivront, sachant que la réflexion sur le transfert des compétences à l'intercommunalité devra être lancée. La poursuite des interventions s'effectuera sur le réseau d'eau (par exemple, changements de branchements, remplacement de canalisations endommagées, chasse aux fuites, cuvelage d'un château d'eau...) et d'assainissement avec un diagnostic général du réseau. Par ailleurs, des travaux sur le réseau d'eaux pluviales et le bassin de rétention route d'Aunay seront entrepris en lien avec le Conseil Départemental. Une étude hydraulique sur le quartier de la Bonnerie sera lancée.

En ce qui concerne la Z.A.C. des Tertres, l'encours de la dette diminue. La réalisation de certaines ventes, bien que décalées pour partie sur l'exercice suivant, ainsi que les pistes de porteurs de projet, permettent d'envisager la poursuite de la commercialisation des terrains, ainsi qu'une tranche de viabilisation supplémentaire.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve celui-ci, lequel a fait l'objet de l'établissement d'un rapport.

Plan de récolement du Musée : approbation du procès-verbal 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal pour la campagne de récolement 2016, avant de le présenter à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à la Direction des Musées de France, sachant que le second récolement décennal a démarré le 1^{er} janvier 2016 pour se terminer le 31 décembre 2025.

Signature d'une convention de financement avec le Département du Loiret relative à la réalisation de travaux de réhabilitation d'un réseau d'eaux pluviales entre la route d'Aunay et la RD 3.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer en temps voulu avec le Département du Loiret, une convention de financement relative à la réalisation de travaux de réhabilitation d'un réseau d'eaux pluviales entre la route d'Aunay et la route départementale n°3, faisant suite à une étude hydraulique commandée par le Département.

Avis du Conseil Municipal sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.).

Conformément à la Loi A.L.U.R. du 24 mars 2014, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) qui a pour objet de transférer la compétence P.L.U., les documents d'urbanisme en tenant lieu, aux communautés de communes, dans un délai de trois ans après la promulgation de la loi, soit au plus tard le 27 mars 2017.

Instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (A.D.S.) : signature de la convention de service commun entre la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la Commune de Meung-sur-Loire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se doter avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et les communes membres qui le souhaitent, d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (A.D.S.) et autorise Madame le Maire à signer la convention de service commun afférente.

Signature de conventions de mise à disposition de personnels et de locaux avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à Madame le Maire pour signer en temps voulu des conventions de mise à disposition de personnels et de locaux, ainsi que les matériels afférents, avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, ainsi que tous actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Questions et Communications diverses.

Madame le Maire donne lecture des prochaines dates à retenir :

Le 31 janvier 2017 à 10h00 : Commission électorale

Le 7 février 2017 à 18h30 : Réunion de présentation du projet et des plans du Centre de Secours (Salle Alain Corneau)

Le 9 février 2017 à 20h30 : Commission « Promotion Culturelle et Patrimoniale »

Le 10 février 2017 à 18h30 : Remise du chèque du Téléthon (Salle du Conseil)

Le 27 février 2017 à 10h00 : Commission électorale

Le 13 mars 2017 à 18h30 : Commission des Finances

Le 18 mars 2017 : Carnaval sur le thème « Les métiers »

Le 20 mars 2017 à 20h30 : Conseil Municipal

Le 30 mars 2017 à 10h00 : Commission électorale

Du 18 au 22 avril 2017 : Jumelage Meung Lymm (en Angleterre)

Les 23 avril et 7 mai 2017 : Elections Présidentielles

Le 9 mai 2017 à 18h30 : Commission des Finances

Le 15 mai 2017 à 20h30 : Conseil Municipal

Les 11 et 18 juin 2017 : Elections législatives

Le 12 juin 2017 à 18h30 : Commission des Finances

Le 19 juin 2017 à 20h30 : Conseil Municipal

Meung-sur-Loire, le 1^{er} février 2017
Le Maire,



Pauline MARTIN



Affiché le : 06/2/17